

L'EXPERTISE EN IDENTIFICATION D'ÉCRITURES ET DE SIGNATURES

Pierre Patenaude

Volume 30, numéro 2, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1107734ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1107734ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Patenaude, P. (2000). Compte rendu de [L'EXPERTISE EN IDENTIFICATION D'ÉCRITURES ET DE SIGNATURES]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 30(2), 423–424. <https://doi.org/10.7202/1107734ar>

L'EXPERTISE EN IDENTIFICATION D'ÉCRITURES ET DE SIGNATURES*

par Pierre PATENAUDE**

Il est assez rare que des experts québécois en sciences forensiques publient sur leur spécialité. Pourtant, plusieurs de ces personnes qui sont de précieux collaborateurs des systèmes policier et judiciaire auraient de nombreuses informations à nous transmettre. Monsieur André Münch, jusqu'à tout récemment chargé d'expertises en identification d'écritures et de signatures au Laboratoire d'expertises judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique a, dès son départ à la retraite, rédigé un volume fort intéressant sur son art, sa spécialité. Dans *L'expertise en écritures et signatures*, l'auteur nous présente, dans un style alerte, par un texte très articulé et accessible au commun des lecteurs, les techniques usuelles utilisées par les spécialistes en la matière; il ajoute à cette analyse, quelques commentaires critiques sur certaines réalités propres aux laboratoires de police scientifique et termine son volume en nous présentant les recherches et conclusions quant à l'identification de la signature du général Murray apposée au fameux «traité» (sic) du 5 septembre 1760 entre ce militaire britannique et les Hurons et quant aux expertises d'écriture lors d'enlèvement, particulièrement quant à ceux de James Richard Cross, lors de la Crise d'octobre 1970, et de Léna Blanchet en juin 1975. On y constate que l'auteur a non seulement une connaissance approfondie de la technique d'identification, mais aussi des sujets connexes à son art, tels que l'analyse et le développement historique des papiers, des encres, des techniques d'écritures.

Bonne étude du sujet, le volume prête cependant à critiques : ainsi, l'auteur fait preuve de confiance exagérée en sa technique; en effet, lorsqu'il affirme que le spécialiste en écritures et en signatures peut, dans certains cas, identifier l'auteur d'un écrit «hors de tout doute raisonnable» (aux pp. 61 et 90), il semble faire une affirmation exagérée. En effet, l'individualité de

*. A. Münch, *L'expertise en écritures et signatures*, Sillery, Septentrion, 2000.

** Avocat et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

l'écriture n'a jamais fait l'objet, à notre connaissance, d'études empiriques; là, d'ailleurs repose la faiblesse majeure de cette spécialité. Plusieurs se demandent conséquemment si celle-ci mérite le qualificatif de scientifique? Ne serait-elle pas plutôt un art?

Nous préférons les opinions plus nuancées que l'auteur expose aux pages 80-81; en tant que juriste, nous aurions préféré que M. Münch écrive que, dans les meilleurs cas, le spécialiste témoigne à l'effet que «la probabilité est forte qu'effectivement l'écrit en litige fut rédigé par ...»

Enfin, lorsque l'auteur écrit, au sujet de la preuve présentée par Berthillon dans l'affaire Dreyfus, qu'elle était irréfragable, comment peut-il, plus loin, qualifier le témoignage de ce créateur de l'expertise d'écriture de «témoignage souvent peu clair et nébuleux et une démonstration sophistiquée mais non vérifiée» (pages 20-21); il nous semble y avoir ici un certain illogisme.

Bref, un volume fort intéressant pour les juristes, sujet néanmoins à quelques réserves.